

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.061

L'An Deux Mille Trois, le 30 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

20 JUIN 2003

DATE D'AFFICHAGE

20 JUIN 2003

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, DENIS, Adjointes,

Melle BARRAUD-DUCHERON, M. BUJARD, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CHABANEAU représenté par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par Mme DURAND
M. COASSIN représenté par M. BUJARD
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST.

ABSENTS-EXCUSES : M. MERLE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 32

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Stationnement Payant Parking du Casino de Pontaillac

VOTE : 2 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Afin de faciliter le stationnement et d'assurer une rotation des véhicules dans le quartier de Pontaillac, il est proposé de mettre en oeuvre une zone de stationnement payant par horodateur fonctionnant toute l'année, 7 jours sur 7, de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, sur le Parking du Casino de Pontaillac.

Conformément à la réglementation, le Maire fixera par décision le montant des redevances et prendra un arrêté subordonnant au paiement de la redevance l'autorisation de stationnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du rapporteur,
- Vu les articles L.2213.6 et L.2333.87 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de créer une zone de stationnement payant par horodateur, toute l'année, 7 jours sur 7, de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, sur le parking du Casino de Pontaillac.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 juillet 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS